

Les dossiers urgents qui attendent l'équipe Vuillemot

SCRUTIN Le maire sera officiellement élu, vendredi, par les conseillers municipaux

DEPUIS dimanche soir, le téléphone portable de Marc Vuillemot fraîchement élu maire de La Seyne (avec 50,6 % des suffrages des électeurs) surchauffe. Hier, il a rencontré Arthur Paecht et le directeur général des services. Le futur premier magistrat tente de répondre à toutes les sollicitations. Sans oublier l'essentiel : « se mettre au travail » pour constituer l'équipe et assurer la continuité de la gestion municipale. Et le maire n'a pas la maîtrise de tout le calendrier. Ainsi, Marc Vuillemot doit établir et faire voter le budget 2008 par sa nouvelle majorité avant le 7 avril. Rien de moins...

Quand la passation de pouvoir se déroulera-t-elle ?

Elle est fixée à vendredi 15 heures. Elle devrait se dérouler à la bourse du travail pour accueillir le public qui voudra bien assister à cette cérémonie.

Des délégations sont-elles déjà promises ?

D'abord nous nommerons les adjoints. Ils le seront dans l'ordre officiel de la liste. Raphaëlle Leguen sera donc logiquement ma première adjointe et Philippe Mignoni le deuxième adjoint. Quant aux délégations, elles seront sans doute attribuées la semaine prochaine.

Les projets lancés seront-ils interrompus ou menés à bien ?

Nous verrons au fur et à mesure ce qu'il convient de faire. Ce qui peut être renégocié ou modifié dans le sens de ce que nous avons dit durant la campagne, le sera. Ce qui est déjà engagé sera naturellement poursuivi.

L'hôtel, par exemple ?

Je pense que sur ce dossier le coup est parti. Le permis de construire a été délivré.

Le port ?

Là aussi le dossier est bien avancé. En revanche je pense que nous pourrions apporter quelques modifications comme par exemple la réalisation d'une cale de halage. Par ailleurs, actuellement il est prévu de réserver 25 % des places aux petits bateaux, 25 % aux grands et 50 % aux moyens. Si les plaisanciers souhaitent une autre répartition nous le négocierons.

Le pôle culturel ?

Le pôle théâtral est du ressort de TPM. Notre souhait est de renégocier avec TPM pour que ce bâtiment à vocation culturelle le permette aussi l'organisation de conférences. Ainsi, nous ne ferions qu'un seul bâtiment. Je vous rappelle que le coût estimé du centre de conférences s'est déjà envolé avant même le début des travaux.

Le bâtiment de CPM ?

Nous en sommes à la phase de promesse de vente. Notre souhait est d'aller vers le même dispositif qu'à Strasbourg avec le principe d'un bail emphytéotique de 70 ans plutôt qu'une vente. De même nous estimons que selon le projet présenté (NDLR et signé Jean-Paul Viguier), la structure est très dénaturante. Nous pensons qu'il faut garder les briques et la structure métallique comme témoignage. À l'intérieur il faut un cinéma, c'est sûr mais aussi des espaces de mémoire et pourquoi pas une halte garderie...

Le programme ANRU ?

Nous avons dit qu'il fallait faire une pause pour voir ce qu'il est possible de faire et renégocier ce qui doit l'être. Nous veillerons à ce que le programme de construction soit réalisé avant qu'il y ait d'autres destructions. Nous veillerons au calendrier des réalisations. Nous ne souhaitons pas que la ville perde les 260 millions d'euros de ce programme.

Comment qualifiez-vous l'héritage d'Arthur Paecht ?

Préoccupant. Notamment en raison de la faiblesse de notre capacité de désendettement. Il faudra avoir une gestion très rigoureuse en grattant sur les petites choses comme la



Marc Vuillemot et sa future première adjointe Raphaëlle Leguen ont assisté à la cérémonie organisée en hommage à Lazare Ponticelli, le dernier poilu décédé mercredi 12 mars à l'âge de 110 ans. Cette cérémonie était présidée par Gabriel Jauffret, premier adjoint au maire et représentant d'Arthur Paecht. L'émotion des autorités civiles et militaires, des porte-drapeaux et du public n'était pas feinte durant la lecture du message du ministre de la Défense, Hervé Morin. (Photo Laurent Martinat)

exemple ou en mobilisant la capacité des agents communaux. Je pense que les recettes escomptées par le nombre des logements ne seront qu'une partie des besoins qu'ils produiront.

Ferez-vous procéder à un audit des comptes ?

Avant cela il y a urgence à faire voter le budget de fonctionnement de 2008. Nous veillerons à ce que les

dépenses n'excèdent pas les recettes prévues de 83 millions d'euros déduction faite des ventes de terrain. Il serait facile de présenter un budget déficitaire. Nous ne le ferons pas.

L'amélioration de l'image de la ville était une priorité pour le maire sortant. Et pour vous ?

Une priorité, oui, si l'on

considère que l'image de la ville c'est sa capacité à offrir des services, de l'emploi plutôt que de faire des parcs et des jardins. Ça, on en a déjà.

Quelle couleur voulez-vous donner à votre mandat ?

Equitable.

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE COURTOIS

promesses « mes dix premières mesures concrètes »

Dans sa profession de foi, Marc Vuillemot s'était engagé « à prendre dès les trois premières réunions du conseil municipal » dix mesures « concrètes » :

1/Lancement de la révision du plan local d'urbanisme pour réduire les zones les plus constructibles et les difficultés de circulation, stationnement et équipements ;
2/Mise en œuvre des prescriptions et aides dues pour la protection du

patrimoine urbain, naturel, paysager et architectural ;
3/Délibération autorisant le maire à prendre un arrêté anti-expulsions ;
4/Décision de pause dans les destructions des immeubles et création d'une mission d'évaluation du Projet de rénovation urbaine de Berthe, associant les locataires et associations, afin, notamment de décider de la poursuite ou de

l'arrêt des démolitions non compensées par des constructions ;
5/Vote d'un budget communal 2008 supprimant ou réduisant les dépenses inutiles ou exagérées, notamment de communication, arrêtant les programmées non prioritaires, pour le recentrer sur les besoins réels de la population et réviser les tarifs des services communaux ;
6/Décision d'application d'une

clause pour les marchés publics assurant un quota de 5 % de travaux confiés à des entreprises ou associations d'insertion ;
7/Création d'un poste de médiateur de la vie communale pour les règlements des difficultés de relations des citoyens avec l'administration municipale ;
8/Engagement d'une étude impartiale pour parvenir à un retour en gestion publique de l'eau potable ;

9/Remise en route des services communaux supprimés ou réduits par une modification du tableau des effectifs réaffectant les personnels : jeunesse, handicapés, prévention... ;
10/ Création d'un Conseil économique et social communal pour associer les acteurs locaux aux grands choix d'orientations pour la ville.